

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## Du 24 février 2021

Le vingt-quatre février deux mil vingt et un, à vingt heures, Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en raison des mesures sanitaires liées à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, en session ordinaire.

**Étaient présents :** BERNARD Marie-Hélène, LE MAGOUROU Jean, PUSTOC'H Pierrick, GAUTHO Rachelle, CONNAN Michel, BERTHELIN Simon, LERAY René, LE PROVOST Sylvain, BENION Annie, ALMIN Sandrine.

**Était absent excusé :** BECEL Erwoann (pouvoir à CONNAN Michel)

**Était absent :**

**Secrétaire de séance :** LE MAGOUROU Jean

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

### Compte de gestion et compte administratif 2020, affectation du résultat

Madame la Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget principal. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 113 057,51 € en *dépenses*

- 37 994,80 € de charges à caractère général
  - 23 569,91 € de charges de personnel
  - 46 933,57 € d'autres charges de gestion courante
  - 4 559,23 € d'intérêts d'emprunts
- et 151 196,05 € en *recettes*
- 1 030,30 € de produits des services du domaine et des ventes
  - 70 220,99 € d'impôts et taxes
  - 64 410,06 € de dotations, subventions et participations
  - 15 534,70 € d'autres produits de gestion courante
- soit un résultat brut de 38 138,54 €. L'ensemble du report de 2019 ayant été affecté en investissement, il n'y a pas de résultat reporté pour le budget principal. Le résultat net de fonctionnement est donc de 38 138,54 €.

Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 252 848,84 €

- 274,80 € d'acquisition de matériel informatique (logiciel)
  - 549,60 € de matériel (taille-haies et lève-tondeuse)
  - 3 517,99 € pour la réparation des cloches de l'église
  - 233 020,26 € pour l'aménagement du bourg.
  - 15 235,76 € de remboursement de capital de l'emprunt.
  - 250,43 € de restitution de cautions.
- et 68 497,83 € pour les *recettes*
- 48 022,83 € d'opérations financières dont 2 173,20 € de FCTVA et 45 599,20 € d'excédents de fonctionnement de 2019.
  - 20 475,00 € de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux d'aménagement du bourg. Le solde des subventions s'élevant au total à 84 000 € sera perçu sur l'exercice 2021.

Le résultat brut ainsi dégagé est de -77 351,01 €. Le résultat reporté de 2019 est de 7 458,44 €, portant le déficit d'investissement à 69 892,57 €.

Madame La Maire propose d'affecter la somme de 38 138,54 € au 1068, excédent de fonctionnement capitalisé en investissement au budget primitif 2021. Madame la Maire se retire et Jean LE

MAGOUROU, premier adjoint, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion puis le compte administratif.

### **Avis du Conseil Municipal sur le Parc Eolien de Keranflech**

Madame la Maire annonce qu'une partie de la commune étant située à moins de 6 km de la zone d'implantation des éoliennes de Keranflec'h en BOURBRIAC, le Conseil Municipal de PEUMERIT-QUINTIN doit émettre un avis sur le parc éolien. Le parc, porté par la SARL Parc éolien de Keranflech dont le siège est à MONTPELLIER, devrait compter 3 éoliennes (hauteur des mâts maximale de 75 mètres) et un poste de livraison. Une enquête publique est en cours à la mairie de BOURBRIAC et les différents documents du dossier sont consultables sur le site internet de la Préfecture, comme transmis par courriel à chaque conseiller municipal le 29 janvier 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 4 abstentions, 6 pour, émet un avis favorable à l'implantation du parc éolien dit de Keranflech en BOURBRIAC par la SARL Parc Eolien de Keranflech.

### **Questions diverses**

CCKB: Madame Rachelle GAUTHO, suppléante de Monsieur Pierrick PUSTOC'H, délégué communautaire, fait un point sur le dernier conseil communautaire auquel elle a assisté. Elle annonce qu'un programme de rénovation énergétique des logements porté pour partie par la CCKB existe et qu'il lui semble que la population communale n'en a pas suffisamment connaissance étant donné qu'aucune aide n'a été accordée pour le territoire. Le Conseil Municipal propose de communiquer davantage sur cette aide. Elle annonce également que la communauté de communes souhaite valoriser le patrimoine auprès des instances touristiques de la Région. Les villes de ROSTRENEN, SAINT-NICOLAS-DU-PELEM, GOUAREC et MAËL-CARHAIX ont été retenues pour le dispositif « Petites Villes de Demain ». Cela leur permettra d'obtenir des aides liées au développement des centres-villes. La communauté de communes envisage le recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre du plan France Relance. Ce conseiller interviendrait à la fois pour le compte des communes mais pourrait également venir en aide aux habitants éloignés des outils numériques.

Débit Internet: Madame la Maire annonce avoir reçu différentes informations indiquant une diminution de la qualité de la réception internet. Elle a pris attache auprès du représentant d'Orange auprès des collectivités territoriales. Il en ressort qu'il est nécessaire que chaque foyer constatant ces dysfonctionnements appelle son fournisseur de télécommunications afin de lui signaler le problème. Orange interviendra à réception d'un volume de dossiers inhabituel.

Elagage: Madame la Maire annonce que toutes les personnes contactées pour élaguer leurs bois en prévision du passage de la fibre n'ont pas répondu et que tous les travaux ne sont pas réalisés. Elle interroge sur la nécessité d'une relance. Consulté, le Conseil Municipal, considérant que la date limite indiquée pour la réalisation des travaux est au 15 mars, propose que la commission voirie se réunisse rapidement après cette date pour faire le tour des lignes de téléphone et relancer les exploitants et propriétaires qui n'auront pas réalisés leurs travaux. A ce sujet, Monsieur Pierrick PUSTOC'H, deuxième adjoint au Maire en charge des espaces verts et naturels annonce avoir été saisi par des habitants qui s'inquiètent d'arasement complet de talus desquels tous les arbres sont arrachés. Il rappelle que si l'élagage est nécessaire au déploiement de la fibre, l'arrachage de tous les arbres du talus fragilise celui-ci et nuit fortement au maintien de la biodiversité. Des Conseillers Municipaux lui font remarquer que pour la gestion des noisetiers, il s'agit d'une solution privilégiée.

Nettoyage des accotements: Madame la Maire annonce qu'une entreprise a été contactée pour établir un devis préalablement aux travaux. La commission voirie sera convoquée le jour où l'entreprise viendra voir le chantier.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra mercredi 07 avril 2021 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

**La Maire,**

*Compte-rendu affiché en mairie de  
PEUMERIT-QUINTIN,  
le 26 février 2021*